

28/04/2016 05:38



A Paris Grenelle, un show-room permet de visualiser la consommation d'une maison. Et de comprendre comment réaliser des économies. Une telle installation ouvrira l'an prochain à Tours.

40.000 Tourangeaux vont perdre leurs heures creuses de journée. Mais Linky permettra aux fournisseurs d'énergie de proposer onze tarifs différents.

Et les compteurs gaz et eau

Compteurs électriques Linky : l'envers du décor

L'annonce de la [disparition des heures creuses de 14 h 30 à 16 h 30](#), dans les foyers de **40.000 Tourangeaux** à partir du 22 septembre, a suscité de nombreuses réactions (la NR du 14 avril). Immédiatement, les associations y ont vu un lien avec l'installation des compteurs Linky. L'UFC Que choisir a craint de « futures ententes entre les opérateurs pour se partager les créneaux d'heures creuses », quand l'Orgéco redoutait « l'instauration de tarifications individualisées ».

ERDF a bien vite démenti, assurant que la disparition de ces heures creuses avait pour but de **soulager le réseau**, et d'éviter d'onéreux **travaux de renforcement** de l'infrastructure. Ces heures creuses **ne disparaissent d'ailleurs pas des départements où Linky est en cours d'installation**.

Un système heures creuses obsolète ?

ERDF va plus loin aujourd'hui, en précisant que le système d'heures creuses « va devenir *obsolète* » avec la mise en place de Linky. Le nouveau compteur, qui transmet les volumes de consommation en temps réel, est en effet capable de découper la journée en onze créneaux horaires, avec une possibilité de onze tarifications différentes. Le fournisseur Engie tente d'ailleurs déjà l'expérience en proposant 30 % de réduction tout le week-end (par rapport au prix des heures pleines) aux 92.000 Tourangeaux qui ont été équipés de compteurs Linky durant la phase d'expérimentation.

>> [LIRE. Compteurs électriques Linky : l'envers du décor](#)

Du matériel électroménager connecté

Au final, l'usager sera désormais facturé **sur sa consommation réelle** (et non plus estimée), mais la grille tarifaire va devenir **beaucoup plus complexe**.

« Un fournisseur s'approvisionne à des prix différents, explique ERDF. Il pourra donc faire des propositions plus adaptées aux besoins de ses clients. »

Des clients qui auront peut-être autorisé ce fournisseur à accéder à leur courbe de charge (c'est facultatif), et donc à tout connaître de leurs habitudes de consommation. Peut-on y voir un risque de dérives ? Pour ERDF, **le jeu de la concurrence** – une vingtaine de fournisseurs sont répertoriés en France – ne pourra que jouer en faveur du consommateur. En pratique, des **forfaits seront très**

certainement proposés à l'image des offres de téléphonie mobile. Mais on peut déjà imaginer que le choix du meilleur tarif sera ardu.

« L'objectif pour le client sera de répartir sa courbe de consommation, et donc d'éviter les pics imposant un abonnement plus cher », explique ERDF. Mais par quels moyens ? « Le client sera aidé, soit par des systèmes de pilotage (équipement supplémentaire ; NDLR), soit par son matériel électroménager qui sera de plus en plus connecté et reconnaîtra les tranches tarifaires, comme le font déjà aujourd'hui certains chauffe-eau. »

En résumé, le consommateur le plus attentif et le mieux équipé sera celui qui fera le plus d'économies.

[VIDEO. Nanterre, Linky lab, l'envers du décor](#) par [lanouvellerepublique](#)

à savoir

ERDF a-t-il le droit de supprimer unilatéralement les heures creuses ? Plusieurs lecteurs sont ressorti leurs contrats heures creuses, ne trouvant, selon eux, aucune mention permettant à ERDF d'y revenir sans leur accord.

« Il n'y a pas rupture de contrat, assure Éric Laurent, directeur territorial d'ERDF. Dans la mesure où celui-ci garantit seulement huit heures creuses par vingt-quatre heures, le code de l'énergie stipulant que c'est à ERDF de fixer les horaires. Néanmoins, comme il y a eu un usage dans la durée, nous avons été tenus de prévenir six mois en amont. Ce que nous avons fait en écrivant aux fournisseurs et lors d'une réunion avec les associations de consommateurs le 7 janvier. »

Cécile Lascève